

Légende

Protection des captages (tracé de principe)

- ◆ Captage
- Périmètres de protection des captages
- Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné

Risques

- Tracé figuratif du Pipeline Sud Européen

- ▲ Effondrement Ponctuel

- Glissement_surfacique

- Très Fort

- Fort

- Moyen

- Faible

- Effondrement_surfacique

- Fort

- Faible

- PPRI

- Zone bleue

- Zone de recommandations

- Zone rouge

Agriculture

- Périmètre de réciprocité

- Exploitations agricoles

Autres informations

- Zone Humide

- Zone impactée par le bruit des infrastructures de transport

DEPARTEMENT DU DOUBS



Commune de
Morteau

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°4.4

Les Arces, Tout-Vent et la Brasserie

Document approuvé par délibération du
Conseil Municipal en date du :

Echelle : 1/2000e

Légende

Type de zone

- UA : Zone Urbaine Ancienne
- UB : Zone Urbaine périphérique
- UC : Zone Urbaine de hameau
- UX : Zone Urbaine de commerce
- UZ : Zone Urbaine de commerce
- 1AU : Zone A Urbaniser à court terme
- A : Zone Agricole
- N : Zone Naturelle
- NL : Secteur Naturel de loisirs
- NV : Secteur Naturel de voyage (aire d'accueil des gens du voyage)

Elements locaux

- Le Doubs
- Voie ferrée

Cadastre

- Parcelle
- Bâti

Informations

- Coupure d'urbanisation

Prescriptions spécifiques

- Espace Boisé Classé
- Espace Vert Protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Murgers à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment d'intérêt architectural à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat de Proximité délimité au titre de l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article R.151-8 du Code de l'Urbanisme
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article R.151-6 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre faisant l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Voies de circulation identifiées au titre de l'article L.151-38 du CU :

- Chemin de randonnée
- Itinéraire de VTT
- Chemin piéton existant
- Chemin piéton en projet
- Chemin mixte existant
- Chemin mixte en projet

Numéro	Objet	Superficie (m²)	Adresse
1	Aménagement de l'entrée de ville	2320	Commune de Morteau
2	Élargissement de la voie	115	Commune de Morteau
3	Création d'un cheminement doux en contre-ville et maillage entre les rues principales	1324	Commune de Morteau
4	Création d'un parking à côté du lycée	2327	Commune de Morteau
5	Information de l'ensemble des habitants de la ville, mise en valeur du futur musée Horloger, extension et renforcement de l'accès à la place des sports et de loisirs, reconquête des rives du Doubs et traversée naturelle	14624	Commune de Morteau
6	Aménagement de voie pour favoriser le transit entre le rond-point de la rue Pasteur et la rue Charles de Gaulle	2061	Commune de Morteau
7	Extension du camping	1316	Commune de Morteau